



## Traité Baba Metsia

### Michna 5 - Chapitre 5

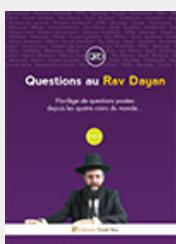
שְׁמַיִן פָּרָה וּמַמֹּר,  
וְכֶל דָּבָר שְׁדֵרְכוֹ לְעֶשֶׂת וְלְאָכֵל.  
מִקּוּם שְׁנָבָעוֹ לְתַלְקֵךְ אֶת בָּוֶלֶד מִידָּה,  
חֹלְקִים,  
וּמִקּוּם שְׁנָבָעוֹ לְגַדֵּל, יְגַדֵּלוּ.  
רְבָּן שְׁמַעֲון בֶּן גַּמְ�ִיאֵל אָמַר:  
שְׁמַיִן עֲגָל עִם אַמֹּה, וְסִיחָה עִם אַמֹּה  
וּמְפַרְזֵץ עַל שְׁדֵיהָו,  
וְאִינוּ חֹשֵׁש מִשֵּׁם רְבִית.

On peut faire évaluer sa vache et son âne [au moment de les donner à un agriculteur], ainsi que tout animal qui produit et consomme, afin de partager, à part égales, [le bénéfice de leur travail].

Dans un endroit où il est coutume de partager immédiatement les petits [qui naîtraient dans l'intervalle], ils (le propriétaire des parents et l'agriculteur) se les partageront [immédiatement], tandis que dans un endroit où la coutume est de les laisser grandir, ils les laisseront grandir.

Rabban Chimon ben Gamliel dit que, [lorsqu'ils sont remis ensemble à l'éleveur], on peut faire évaluer un veau avec sa mère, ainsi qu'un poulain avec sa mère (afin d'en partager les bénéfices ultérieurs).

Il (un exploitant agricole) peut faire fertiliser le champ (du propriétaire), sans qu'il y ait à craindre une quelconque usure.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)